

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Route des Lasers - SEML Route des Lasers - Augmentation du capital social -  
Décisions - Autorisation.**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de mener à bien la réalisation et ultérieurement la maintenance du Laser mégajoule en cours de construction sur le site du CEA – CESTA au Barp, et d'optimiser les retombées économiques de cet équipement, les collectivités territoriales et l'Etat ont décidé de mettre en œuvre un programme de développement territorial « la Route des Lasers » comprenant, notamment, la création de parcs d'activités destinés à l'accueil d'entreprises de haute technologie de la filière optique lasers et d'en confier la réalisation à une SEM patrimoniale.

C'est ainsi que la SEML Route des Lasers, créée le 14 juin 2004, a pour objet d'assurer, sur un territoire constitué des périmètres de la Communauté des Communes du Val de l'Eyre, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et de la Communauté Urbaine de Bordeaux le portage foncier, la réalisation des travaux d'aménagement, la construction et la gestion immobilière des bâtiments situés dans les zones d'activités dédiées à ces entreprises.

« La Route des Lasers » étant un projet structurant pour l'agglomération bordelaise, la Communauté Urbaine de Bordeaux a pris la décision (délibération n°2004/0245 du 5 avril 2004) de participer en qualité de membre fondateur au capital social de la SEML à hauteur de 1 150 000 €, soit 18,40 % du capital social qui s'élève à 6 249 000 €, entièrement libérés, selon la répartition ci-après :

<b>SEML ROUTE DES LASERS (CAPITAL : 6 249 000 €)</b>				
<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>PARTICIPATION</b>			
	NUMERAIRE	APPORT EN NATURE	TOTAL	EN % DU TOTAL
<b><i>ACTIONNAIRES PUBLICS</i></b>	<b>3 552 800 €</b>	<b>145 200 €</b>	<b>3 698 000 €</b>	<b>59,18%</b>
CONSEIL REGIONAL AQUITAINE	1 150 000 €		1 150 000 €	18,40%
CONSEIL GENERAL GIRONDE	1 150 000 €		1 150 000 €	18,40%
CUB	1 150 000 €		1 150 000 €	18,40%
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE L'EYRE	29 800 €	145 200 €	175 000 €	2,80%
COBAS	73 000 €		73 000 €	1,17%

<b>ACTIONNAIRES PRIVES</b>	<b>1 651 000 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>2 551 000 €</b>	<b>40,82%</b>
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	800 000 €		800 000 €	12,80%
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	200 000 €	900 000 €	1 100 000 €	17,60%
CAISSE D'EPARGNE	225 000 €		225 000 €	3,60%
CREDIT AGRICOLE	300 000 €		300 000 €	4,80%
GROUPE SUEZ	63 000 €		63 000 €	1,01%
CCI BORDEAUX	63 000 €		63 000 €	1,01%
<b>TOTAL</b>	<b>5 203 800 €</b>	<b>1 045 200 €</b>	<b>6 249 000 €</b>	<b>100%</b>

L'activité de la SEML s'inscrivait initialement dans le cadre donné par le CIADT de 2002, à savoir l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités dédiées à l'accueil des primo contractants du Laser mégajoule et des entreprises de services associées, pour un montant global d'investissement de 50 M€, pour lesquels l'Etat intervenait à hauteur de 25 M€ via le FEDER et le FNADT.

Or, compte tenu de l'évolution à la hausse des demandes d'implantation des primo contractants du Laser mégajoule, des nouveaux projets d'implantation à l'étude, dont le projet Unitec 5 sur la Communauté Urbaine, le volume des investissements est évalué aujourd'hui pour la période 2005 – 2010 à 70 M€ minimum, pour lesquels la SEML devra assurer le portage financier dans l'attente des retours sur loyers et, en outre, ne pourra bénéficier des mêmes conditions de financement de la part de l'Etat.

Il apparaît en conséquence que la SEML a un besoin de financement supérieur aux prévisions initiales. La couverture de ce besoin pourrait prendre la forme d'une augmentation du capital social, d'une part, et d'apports en compte courant d'associés, d'autre part.

Le Conseil d'Administration de la SEML du 27 avril 2006 a décidé du principe d'une augmentation de capital de 3 124 500 €, par émission de 31 245 actions de 100 € chacune, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, à libérer en numéraire à leur souscription et du principe de faire appel à des avances en compte courant d'associés pour un montant au moins équivalent.

Suite aux contacts établis avec le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté des Communes du Val de l'Eyre, la Communauté Urbaine pourrait accepter de donner suite à cette demande à une double condition :

- le principe de l'affectation de la taxe professionnelle générée, entre les actionnaires publics,
- la finalisation des modalités de réalisation du projet Unitec 5 sur le territoire de la CUB qui devrait permettre d'accueillir sur près de 4 ha, un centre de ressources « Alphatech » et une dizaine d'entreprises de la filière optique laser issues, notamment, du transfert de technologie.

La SEML a prouvé qu'elle partageait ces préoccupations de la CUB dans deux courriers récents.

Aussi, la Communauté Urbaine pourrait-elle participer à l'augmentation de capital à hauteur de 756 000 €, se répartissant comme suit : 575000 € au titre d'une action nouvelle pour deux anciennes détenues, et 181 000 € au titre de la renonciation au droit préférentiel de souscription du CEA au profit de la CUB, correspondant ainsi in fine, à une participation de 1 906 000 €, dans le cadre d'une augmentation de capital de 3 124 500 €, portant ce dernier à 9 373 500 €.

Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, il vous est proposé de :

- DECIDER de la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'augmentation du capital social de la SEML « Route des Lasers » pour un montant de 756 000 €, soit 7560 actions de 100 € unitaire à libérer en numéraire dès la souscription,
- DECIDER que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 26, article 261, sous fonction 01, CRB F 100, de l'exercice 2006,
- AUTORISER Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes procédures nécessaires à l'application de cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 AOÛT 2006**

M. MICHEL MERCIER

